

impulsion

UDF - info



Image: Fondation CSI-Suisse

Se serrer les coudes

MOT D'ACCUEIL

Dans les fourrés du Jourdain.

Page 3

4X OUI LE 24 NOVEMBRE

La position de l'UDF sur les votations populaires fédérales.

Pages 4 & 5

UDF NEUCHÂTEL

Pour un droit à l'intégrité numérique et la protection d'un droit à une vie hors ligne

Page 6

Nous ne chassons pas les gens de Genève

L'Allemagne a fermé ses frontières. la Suisse devrait faire pareil... La France et la Belgique subissent des arrivées de réfugiés économiques, de cultures autres que judéo-chrétiennes (leurs journaux télévisés en parlent tous les jours).



Situation

La police suisse fait bien son travail, et même la genevoise qui croule sous le travail. Certains voulaient accueillir, en plus de l'Euro de football féminin 2025, l'Eurovision 2025 qui génère des manifestations surtout anti Israéliennes (comme en 2024).

La Hollande et l'Italie tirent la sonnette d'alarme sur Schengen Dublin depuis des années et votent pour des partis qui comprennent cela. Les partis de gauche pensent être ceux qui ont le monopole du cœur! Ils profitent d'une manne électorale (dans les communes genevoises les étrangers peuvent voter au municipal depuis 10 ans). C'est dur mais il faut des Conseillers municipaux qui aient le courage d'accepter ou refuser des naturalisations, des élus éclairés pour observer le degré d'intégration. Qui à Genève?

Jésus a dit: Aimes ton prochain (celui qui est proche comme le bon samaritain). Genève est un canton chargé d'histoire (que les jeunes ne connaissent pas assez!) Il a acquis une réputation par la fondation de la Croix Rouge et la Croix Bleue, l'ONU etc... Et bien sûr, c'est la ville de Calvin. J'y habite depuis des décennies et je ne reconnais plus ma ville ni même le canton! Les quartiers changent très vite à cause du boom immobilier et la crise du logement (d'ailleurs nous allons déménager). Le Conseiller d'État vert bétonne le canton ce qui

provoque des loyers souvent exorbitants qui contraignent beaucoup de personnes à l'aide sociale (normal, c'est trop pour les familles et les retraités!) Il y a aussi les infrastructures!

Conclusion

Il faut prendre les problèmes à la source: L'accueil va trop loin. Il y a un brassage d'idées et d'influences pas toujours bonnes pour les générations futures et les universités. Genève va-t-elle devenir comme Los Angeles avec ses kilomètres et heures de bouchons? Jusqu'à quand va-t-on agrandir le pays? La Suisse de plus de 10 millions? une initiative est lancée à ce sujet. Des idées sont proposées: 1 mois pour examiner les dossiers des demandeurs de certains pays sans guerre. 2 mois pour trouver du travail comme aux USA et tout le monde le sait; la carte verte. Réduire les soins médicaux et dentaires, etc.... Des lois sont annoncées mondialement, comme en Australie.

NB: En récoltant des signatures pour le Référendum EDU avec les courageux Bâlois et compagnie, j'ai remarqué beaucoup de touristes mais aussi le fait que les jeunes ont peur de signer. Comme à Genève. Que leur enseigne-t-on à l'école obligatoire? Nul n'est sensé ignorer la loi, me semble-t-il...

Sylvie Ruffieux



Votations fédérales du 24 novembre 2024

Positions de l'UDF Suisse

Oui

Aménagement des routes nationales

Oui

Droit du bail : résiliation pour besoin propre

Oui

Droit du bail : sous-location

Oui

Financement des prestations de santé

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur www.udf-suisse.ch

LA PAROLE DU MOIS

«EN TOUT TEMPS, PEUPLES, CONFIEZ-VOUS EN LUI, RÉPANDEZ VOS CŒURS EN SA PRÉSENCE! DIEU EST NOTRE REFUGE.»

Psaume 62:8

Dans les fourrés du Jourdain

Si tu cours avec des piétons et qu'ils te fatiguent, Comment pourras-tu lutter avec des chevaux? Et si tu ne te crois en sûreté que dans une contrée paisible, Que feras-tu sur les rives orgueilleuses du Jourdain? Jr 12:5



Chères lectrices, chers lecteurs,

La nouvelle selon laquelle le Concours Eurovision de la Chanson (ESC) aurait lieu à Bâle a fait l'effet d'une bombe dans mon cercle de connaissances le plus proche. Tout comme la nouvelle que l'UDF lançait un référendum. «As-tu déjà des feuilles de signatures?», m'a-t-on assailli. Pleins d'enthousiasme, nous avons échafaudé des plans pour récolter rapidement de nombreuses signatures dans nos différentes paroisses.

Puis ce fut la grande déception. Les responsables des communes se sont montrés pour la plupart réservés. Il faut examiner la question. Et non, il vaut mieux ne pas s'exposer politiquement. De nombreux membres de la communauté ont exprimé un avis similaire (effrayant).

Certes, 2'000 signatures, ce n'était pas beaucoup; mais comme le temps de collecte était très court, il n'était pas accessoire de savoir si les communes allaient trouver des solutions rapides et simples. Reconnaitraient-ils les signes des temps? L'ESC n'est pas une question politique, mais spirituelle. Nous ne serons pas bénis si nous acceptons tacitement que notre argent soit dépensé pour une plate-forme de l'antisémitisme et de l'occultisme.

Nous vivons encore dans un pays où la sécurité est relativement élevée et nous sommes privilégiés en termes de possibilités d'action démocratique. Il suffit d'un peu de courage et de ne pas céder à l'air du temps. Et nombreux sont ceux qui ont fait preuve de courage et de détermination. Mais les communes dans leur ensemble semblaient peu capables d'agir. Si nous ne pouvons pas suivre le rythme des piétons, comment allons-nous courir avec les chevaux? Si nous craignons les moqueries, que ferons-nous lorsque nous devons nous frayer un chemin à travers des fourrés vraiment dangereux?

Jérémie a couru avec des piétons, puis avec des chevaux. Il a réussi la course. Dieu nous donne aussi la force de le faire!

Dr. med. Karin Hirschi, rédaction «Standpunkt» et «Impulsion»

Caricature du mois: Bonne «mine» à mauvais jeu?



Oui à l'aménagement des routes nationales

Je l'annonce d'emblée: au Conseil national, j'ai approuvé les projets d'aménagement des routes nationales - de même, l'assemblée des délégués de l'UDF Suisse a clairement opté pour le Oui. Certes, la perte de terrain est toujours inesthétique. Mais les projets visent à construire le moins possible sur des terres cultivables.

Andreas Gafner, conseiller national UDF BE



Trois des six projets de l'étape d'aménagement 2023 sur les routes nationales sont des «tunnels urbains». Il en résulte non seulement des avantages en termes de réduction des émissions sonores pour les riverains, mais aussi la mise à disposition de nouvelles surfaces pour les transports publics et la mobilité douce en surface. En outre, les augmentations de capacité prévues permettront de fluidifier le trafic. Le trafic d'évitement via le réseau routier secondaire et les localités, imputable à l'autoroute, est évité. Nous avons besoin d'axes de transport qui fonctionnent. Tout comme le commerce, l'agriculture dépend d'une infrastructure de transport qui fonctionne. Les embouteillages entraînent des coûts élevés pour les entreprises et ramènent de plus en plus de trafic vers les villages.

La fluidité du trafic profite à tous

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) part du principe que le transport de personnes continuera à croître et que la part de la voiture dans le nombre de kilomètres parcourus par les personnes restera proche de 70% d'ici 2050, contre 74% aujourd'hui. Avec l'électrification et l'autonomisation progressives du parc, la voiture achèvera sa transition écologique et sera tout à fait comparable au transport ferroviaire en termes d'efficacité environnementale. Sous la pression de la politique européenne, les véhicules nouvellement immatriculés ne devraient plus émettre de CO₂ à partir de 2035. Selon Swiss eMobility, entre 40 et 50% du parc automobile devrait être électrifié à cette date. Cette nouvelle efficacité des véhicules, couplée à une in-

frastructure permettant une circulation fluide car adaptée à la demande, contribuera à réduire considérablement les émissions polluantes et sonores, notamment dans les localités voisines de l'autoroute. De nombreux exemples prouvent qu'une circulation plus fluide sur l'autoroute permettra de réduire jusqu'à 20% le trafic sur les routes secondaires et à travers les localités proches.

De plus, un autre avantage des autoroutes est qu'elles concentrent une énorme partie du trafic (45% du kilométrage du trafic routier et 73% du kilométrage du trafic lourd de marchandises) sur un espace très réduit (3% du réseau routier). Ces chiffres démontrent la grande efficacité du réseau routier national, sur lequel sont transportés environ 800 passagers-kilomètres par cent mètres carrés, soit 2,5 fois plus que par le rail et 8 fois plus que sur le reste du réseau routier. Une telle concentration favorise des mesures efficaces de lutte contre les émissions nocives, par exemple par des murs antibruit ou l'enfouissement de l'infrastructure, mais aussi des impulsions positives pour la protection des eaux et la biodiversité (20% des espaces verts le long de l'autoroute sont des points forts de la biodiversité).

Les terres agricoles perdues sont compensées

L'aspect le plus délicat des élargissements du point de vue environnemental est la consommation de surfaces d'assolement (SDA) ou de terres cultivables. Rappelons à ce propos qu'il ne s'agit pas de construire une nouvelle infrastructure, mais d'élargir des tronçons de routes nationales déjà existants et bien définis. Au total, 52 km, dont 37 km en surface et près de 15 km en tunnel. Les parties souterraines ne consomment pas de terres cultivables, les projets proposés ne réduiront les surfaces utilisées pour la production agricole que de 7,9 hectares, soit moins de dix terrains de football pour l'ensemble des projets. Toutes ces surfaces seront compensées par la mise à disposition de terres nouvellement valorisées de taille et de qualité équivalentes.

Je ne partage pas le slogan des opposants selon lequel plus de routes entraînent plus de trafic. Plus de gens entraînent plus de trafic. Pour toutes ces raisons, je voterai oui le 24 novembre à l'extension judicieuse de nos routes nationales. ●



2x Oui à la révision du droit de bail

Etant donné que les votations du 24 novembre sur le droit de bail concernent deux modifications mineures dont l'application raccourcit les longues procédures juridiques, le lancement du référendum par l'association des locataires a suscité l'irritation. Compte tenu de deux initiatives parlementaires déposées par l'ancien conseiller national Hans Egloff (UDC ZH), dont le délai de consultation a expiré le 10 avril 2024, d'autres votations auront lieu sur le même sujet.



Timmy Frischknecht, président des Jeunes UDF Suisse

Depuis l'ouverture de cette consultation, l'association des locataires mène également une campagne contre ces deux révisions du droit de bail sous le titre «2 x Egloff - extrêmement dangereux pour les locataires». Le référendum sur lequel nous voterons en novembre doit donc être considéré dans un cadre stratégique plus large. De quoi s'agit-il?

En septembre 2003, le Conseil national et le Conseil des Etats ont adopté deux modifications du Code des obligations (CO), l'une concernant la sous-location, issue d'une initiative parlementaire également déposée par Hans Egloff, et l'autre concernant la résiliation pour cause de besoin personnel, issue d'une initiative parlementaire du conseiller national Giovanni Merlini (PRD TI). Les deux adaptations du droit du bail - d'une part sur le besoin propre après l'acquisition par un nouveau propriétaire et d'autre part sur la sous-location - ont un impact extrêmement faible sur les locataires honnêtes et corrects.

Sous-location

Le premier projet de loi porte sur la sous-location, qui vise à empêcher plus efficacement à l'avenir l'utilisation abusive d'un logement loué. Le droit de sous-louer est maintenu. Toutefois, la demande de sous-location doit désormais être faite par écrit et l'accord du bailleur doit également être donné par écrit. La durée de la sous-location est également limitée à deux ans maximums, sauf accord contraire.

Les adaptations mineures du tableau 1 ont pour but de permettre au bailleur de savoir qui habite dans ses murs et dans quel but. Comme cela fait déjà partie de la norme pour la plupart des locataires honnêtes sans la loi, cette modification de la loi permet de clarifier les choses, surtout en cas de litige, et de raccourcir ainsi les longues procédures judiciaires.

Besoin propre

L'amendement relatif au besoin personnel concerne principalement le très petit nombre de cas dans lesquels, après un changement de propriétaire d'un bien loué, le nouveau propriétaire donne un congé pour besoin personnel. Cela est déjà possible aujourd'hui; la modification de la loi ne fait que préciser les exigences

en matière de preuve de l'existence d'un besoin «urgent». Le tableau 2 montre le caractère mineur de cette modification législative: le mot «urgent» est remplacé par l'expression «objectivement significatif et actuel». Le changement de formulation suggère également une simplification du litige.

En cas de changement de propriétaire d'un bien loué, le nouveau propriétaire doit pouvoir donner congé dans le délai légal pour la prochaine échéance légale, si son besoin propre pour l'utilisation de son logement ou de son local commercial est «important» et «actuel» selon une évaluation objective. Le droit du locataire de déposer une demande de prolongation de quatre ans maximums pour les logements et même de six ans maximums pour les locaux commerciaux est maintenu. Il n'est pas non plus prévu de raccourcir les procédures.

Conclusion

Compte tenu des modifications extrêmement mineures, on peut se demander pourquoi on demande aux électeurs de se prononcer sur des détails juridiques. Nous avons un Parlement qui - payé par nos impôts - doit se pencher sur de telles questions et trouver un consensus. Il va de soi que cela a été le cas pour ces modifications législatives. Si l'association des locataires parle d'une «érosion du droit de bail» et préfère, pour des raisons stratégiques, laisser les électeurs suisses s'occuper de détails par le biais du référendum plutôt que de se préoccuper de la sécurité juridique dans les conflits locatifs, il semble évident que les deux projets soumis à la votation de novembre doivent être clairement soutenus. En août, les Jeunes UDF ont pris position deux fois en faveur du Oui. ●



Pour un droit à l'intégrité numérique et la protection d'un droit à une vie hors ligne

Objet du vote: Le 24 novembre prochain, la population Neuchâteloise se prononcera sur un décret visant à ajouter un droit fondamental à la Constitution Neuchâteloise; le droit à l'intégrité numérique. Le texte soumis à votation traite la question de l'appartenance des données numériques, de leurs usages ainsi que les services auxquels il serait nécessaire de garantir l'accès sans outil numérique.



Cyril Leuba, président UDF Neuchâtel

Il est important de rappeler que si ce texte devait être accepté, il ne concernerait que les services proposés par l'État de Neuchâtel et en aucun cas les services proposés par des entreprises sises dans le canton et encore moins internationales (Google, Microsoft, etc.).

A noter également que la Confédération a mis en œuvre l'obligation constitutionnelle instaurée par l'article 13 au travers de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) du 25 septembre 2020, qui protège les particuliers sous l'angle du traitement de leurs données tant par les organes de l'Administration fédérale que par les personnes privées.

Position du comité

Le droit à l'intégrité physique et psychique est fondamental. Pour nous, il n'existe pas une intégrité numérique car nous ne sommes pas, ou ne devons pas être, déterminés et définis par nos traces numériques et les informations que l'on trouve à notre sujet sur internet. Seules l'éducation, une famille forte et des valeurs enracinées dans notre société peuvent donner au citoyen la capacité de bien utiliser les moyens technologiques en place, comme Internet, les smartphones, les ordinateurs, etc. afin que son intégrité physique et psychique soit préservée.

Ajouter un nouveau droit fondamental, comme l'intégrité numérique, pourrait ouvrir la porte à l'ajout d'au-

tres droits dits «fondamentaux» et, un tel paragraphe dans la Constitution et des lois qui en découlent, plus ou moins bien réfléchies, ne peuvent pas remplacer une utilisation responsable des technologies existantes. Une telle loi en vigueur pourrait même donner à l'utilisateur un faux sentiment de sécurité et par conséquent l'encourager à une utilisation laxiste des technologies.

En résumé, nous pensons que malgré l'importance de:

- protéger les données des utilisateurs
- disposer d'un droit à l'oubli numérique (comme il existe la notion juridique de prescription)
- pouvoir vivre hors ligne si on le souhaite sans se couper des services de l'État

Ceci est moins importantes que de:

- ne pas introduire un droit fondamental supplémentaire lié à une technologie «du moment». Qui plus est, peut ouvrir la porte à d'autres droits «fondamentaux»
- ne pas caractériser un individu par son activité dans le monde numérique
- ne pas donner un faux sentiment de sécurité dans le monde numérique où chacun pourrait penser qu'il n'y a plus aucun risque

C'est pourquoi nous vous recommandons de voter NON à cette initiative le 24.11.2024.

Comité UDF-NE ●

Agenda

Le Café Politique au Café Lummen sur le thème des votations du 24 novembre 2024. Dans le beau café de l'Espace Lumen 9 rue des Buis/ rue Amat, le mercredi 4 novembre 2024 à 19h30. Venez, on en discute ensemble. Il y a des bus et parking à proximité.
Infos: Sylvie Ruffieux 022 751 20 23.

Assemblée des délégués:
Samedi 4 janvier 2025 à Olten.

Prière sur zoom avec le groupe Muraille 2 fois par mois.
Renseignements:
Philippe Karoubi 078 715 98 01,
philippe.karoubi@udf-suisse.ch

Réservez cette date

Célébration jubilaire/ Cérémonie «50 ans de l'UDF»

Samedi 17 mai 2025

Avec un programme-cadre, des messages de bienvenue, des rétrospectives.

Tous les membres et sympathisants sont cordialement invités!
Réservez dès aujourd'hui cette date.
Toutes les informations complémentaires suivront.



Impressum

Éditeur / Rédaction

Impulsion
 Case postale 1011
 3601 Thun Aarezentrum

Administrations et mutations d'adresses

033 222 36 37 | mutationen@edu-schweiz.ch

Annonces et encarts

031 818 01 46 | inserate@edu-schweiz.ch

Redaktion

info@udf-suisse.ch

Thomas Lamprecht (Président de la rédaction),
 Anian Liebrand, Philippe Karoubi

Les écrivains donnent leur avis personnel point de vue.

Mise en page

Harold Salzmann

Impression et expédition

Jordi AG, Belp

Photos

Page de couverture: CSI-Suisse
 3: Caricature Willu
 Images de tête, 4, 5, 7: Mis à disposition

30e année; paraît 6 fois par an
 Tirage: 2300 Exemplaires

CCP 10-19007-8

IBAN: CH76 0900 0000 1001 9007 8
 www.udf-suisse.ch

Abonnement annuel

CHF 25.- / 25€ (y compris 2,6 % de TVA)

Abonnements-cadeaux et numéros d'essai - également à distribuer!

info@udf-suisse.ch
 033 222 36 37

TESTAMENT / LEGATE

Vous souhaitez faire le bien au-delà de votre vie terrestre ? Alors, tenez compte de l'UDF dans votre testament ou par un legs. Chaque don renforce l'engagement de l'UDF axé sur les valeurs. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la rédaction.

À vendre

Medjoul-Dates d'Israël,
 5 kilos CHF 80.- plus affranchissement et emballage à commander chez Peter Bonsack, Kallnach
 Tél. 079 607 12 07

Un signal fort: référendum «Stop ESC» déposé avec 4203 signatures

Samedi 26 octobre 2024, l'UDF Suisse et l'UDF Bâle-Ville ont déposé les signatures pour le référendum cantonal "Stop ESC à Bâle" à la chancellerie d'État de Bâle-Ville, dans la cour de l'hôtel de ville de Bâle. En l'espace de 42 jours seulement, l'UDF a pu récolter plus de 4203 signatures - plus du double de ce qui aurait été nécessaire. C'est un signe fort : La critique de l'UDF à l'égard du financement public du concours Eurovision de la chanson (ESC) à Bâle bénéficie d'un soutien considérable au sein de la population.

Grâce à la réserve stable de signatures, les électeurs du canton de Bâle-Ville devraient maintenant avoir l'occasion de se prononcer dans les urnes sur le projet "Autorisation de dépenses pour l'organisation du Concours Eurovision de la chanson (CES) 2025 à Bâle" le 24 novembre 2024. Cette votation populaire permettra de déterminer si le canton de Bâle-Ville doit participer à l'organisation de l'ESC en mai 2025 en versant une contribution de 35 millions de francs provenant de l'argent des contribuables.

L'UDF s'engagera corps et âme dans la campagne de votation à venir. Nous ne voulons pas que l'argent des contribuables soit gaspillé pour un spectacle de propagande politique qui offre une scène à l'antisémitisme et à l'occultisme. L'ESC, comme la plupart des autres manifestations, doit s'autofinancer.

UDF Suisse



Dépôt du référendum sur le ESC à Bâle

eljah

De l'argent et de l'or sous forme de médailles et granulés

Pour que votre épargne conserve sa valeur et soit disponible à tout moment !

En tant qu'intermédiaire BB Wertmetall SA (www.bb-wertmetall.ch), je vous assiste lors de l'ouverture d'un compte S-Deposito et de l'achat des pièces de monnaie en argent et en or.

Bruno Jordi
079 651 92 74
eljah.ch
jordi.b@bluewin.ch

Notre cadeau

ÉCONOMIE DE CRISE

Spycher-Handwerk AG
Huttwil

www.chameau.ch



FERIEN & SEMINARE

www.cvjm-zentrum.ch



Mission Lèpre
Suisse

restaure la vie des plus démunis

www.missionlepre.ch



Mission Aviation Fellowship

MAF

maf-suisse.ch



TB **TRANSPARENT BROKER**

fair-trauen | fair-netzen | fair-sichern

www.TransparentBroker.ch



Los Lorentes
Residences

loslorentes.com



Scribe

Ihr Textservice mit Stil – www.scribe.ch
info@scribe.ch – des textes bien écrits

Mettez vos textes en forme !

Service de traductions, de rédactions et de corrections

Contactez-nous. Pour des textes sans faute.
T 032 342 77 77 – info@scribe.ch

L'UDF est efficace: Dépôt d'une motion largement soutenue pour la promotion de la famille

POINT FINAL

Le 26 septembre 2024, le conseiller national UDF Andreas Gafner a déposé une motion cosignée par 36 parlementaires de l'UDF, du PEV, du centre et de l'UDC. L'intervention charge le Conseil fédéral de créer une base légale afin que les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants bénéficient d'une déduction fiscale pour la garde de leurs enfants au moins aussi élevée que celle accordée aux parents qui font garder leurs enfants par des tiers.

Andreas Gafner, conseiller national UDF BE



Depuis 2023, les parents peuvent déduire de l'impôt fédéral direct jusqu'à 25'000 francs par enfant pour les frais de garde externes. Contrairement à certains cantons, il n'existe, au niveau fédéral, aucune déduction pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants. Il s'agit d'une inégalité de traitement inadaptée à laquelle il convient de remédier, conformément à la maxime appliquée par la Confédération, qui consiste à traiter et à promouvoir de la même manière les différents modèles familiaux.

Alors que la Suisse s'achemine vers une catastrophe démographique - vérifiable sur la base de toutes les données statistiques disponibles - il est dans l'intérêt immédiat du pays de prendre des mesures pour soutenir de manière tangible les familles qui cons-

tituent le noyau de notre société. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), il n'y a jamais eu aussi peu de naissances en Suisse qu'en 2023 avec 80'024 naissances, la Confédération enregistre un recul de 2,8% par rapport à l'année précédente. Le taux de fécondité était en 2023 de 1,33 enfant par femme, un chiffre inquiétant.

Notre proposition contribue à créer un climat dans lequel les familles avec enfants sont financièrement soulagées, sans augmenter les dépenses publiques. Les pertes fiscales qui en découlent sont supportables, car une augmentation du taux de natalité rendue possible par l'allègement des charges familiales se répercutera positivement sur les recettes fiscales de la Confédération.

Prions pour que cette importante motion obtienne une majorité au Conseil national et au Conseil des États! ●